



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 23 AVRIL 2012

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Hauteville sont convoqués en assemblée ordinaire le **lundi 23 avril 2012** à 20h00 à la salle paroissiale.
Convocation par un tous ménages (L'Echo, le pilier public, site internet, la Feuille officielle no15 du 13 avril 2012).

T r a c t a n d a :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2011
2. Comptes 2011
 - 2.1. Présentation
 - 2.2. Rapport de la Commission financière sur la base de l'organe de révision
 - 2.3. Approbation
3. Informations et divers

Présidence : M. Jean-Marie Castella, syndic
Scrutateurs : M. Pascal Morel et M. Jean Barras

Membres présents : 33 personnes (y compris le conseil communal)

A 20h00, M. le syndic ouvre l'assemblée. Personne n'a de remarque sur le tractanda.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2011 :

Aucune remarque de la part de l'assemblée.

Vote : accepté à main-levée et à l'unanimité.

2. Comptes 2011

- 2.1. Présentation :

Compte de fonctionnement 2011 :

M. Castella précise que les comptes 2011 présentent un excellent résultat grâce notamment à la vente de gravier, à des impôts extraordinaires ainsi qu'à une recette inattendue. Des explications supplémentaires seront données lors de la lecture des comptes.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 23 AVRIL 2012

0. Administration :

020.318.4 – Internet et programme informatique – Fr. 12'885.95 : le nouveau programme pour l'administration est nettement plus lourd que l'ancien. Le matériel, alors en place, était devenu insuffisant. Deux options ont été envisagées: investir dans un serveur indépendant ou migrer au Sitel (Service informatique de l'Etat de Fribourg). Le conseil communal a opté pour la seconde solution qui présente des avantages (sauvegardes et mises à jour des programmes fait directement par le Sitel).

M. Gingins : avez-vous un contrat de maintenance au Sitel ?

Réponse : oui, pour 2 postes et demi. De plus, la commune a adhéré à l'association CommuNet qui gère les communes hébergées au Sitel.

1. Ordre public :

M. Bapst informe l'assemblée que 6 groupes respiratoires ont été achetés pour le corps des sapeurs-pompiers. De plus, Mme Alexandra Sottas a réussi brillamment sa formation d'instructeur. Une information à ce sujet était dans le dernier Echo.

140.452.0 – Particip. reçues d'autres communes – Fr. 20'453.05 : la commune de Hauteville gère l'ensemble des dépenses au niveau des pompiers et les coûts à charge de la commune de Corbières sont refacturés.

2. Enseignement et formation :

210.352.0 – Particip. au cercle scolaire primaire – Fr. 33'241.85 : une classe supplémentaire a été mise en place à Corbières dans la salle paroissiale pour l'année scolaire 2011-2012.

210.352.3 – Participation transport scolaire – Fr. 11'612.95 : ce poste n'est pas toujours en adéquation avec le budget remis à la DICS.

211 – Transport scolaire – Fr. 48'002.75 : ce chapitre est pris en charge par la DICS, raison pour laquelle les comptes sont équilibrés.

230.366.0 – Bourses d'apprentissage et d'études – Fr. 8'000.- : il y a moins d'apprentis et d'étudiants que prévus et tous ne sont pas venus chercher leur bourse.

29 – Administration scolaire – Fr. 19'577.65 : il s'agit des dépenses liées au bâtiment de l'école.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 23 AVRIL 2012

3. *Culte, culture et loisirs :*

300.317.0 – Accueil nouveaux citoyens – Fr. 744.70 : 8 nouveaux citoyens ont été invités par la commune. Seuls 3 ont répondu favorablement à l'invitation. C'est dommage !

330.314.0 – Entretien chemins pédestres, places de loisirs – Fr. -. : le montant prévu au budget n'a pas été utilisé.

4. *Santé :*

400.352.3 – Part. construc. Hôpital Sud Fribourgeois – Fr. 18'667.- : bien que les hôpitaux aient été repris par l'Etat, les dettes sont restées aux communes.

5. *Affaires sociales :*

570.365.0 – Participation à des homes privés – Fr. 25'519.- : ce poste est difficile à prévoir. Cela dépend du nombre de personnes résidant dans les homes.

580.366.0 – Cotisations assurance-maladie – Fr. 25'414.35 : il s'agit de cotisations d'assurance-maladie non payées par les assurés et que la commune doit prendre en charge. Ces montants sont ensuite refacturés aux intéressés.

580.451.0 – Remboursement cantonal cotisations maladie payées pour indigence – Fr. 29'396.10 : Ce montant dépasse sensiblement ce qui avait été budgété. Cela est dû au retard que l'Etat avait pris pour le remboursement (plusieurs années de retard). Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'Etat a repris entièrement la gestion des cotisations non-payées.

6. *Routes et chemins :*

Aucune remarque.

7. *Eau, environnement, aménagement :*

70 – Approvisionnement en eau – Fr. 72'852.30 : ce chapitre est couvert à 100%.

700.314.0 – Entretien et rénovation installations – Fr. 43'430.40 : M. Probst informe l'assemblée que des travaux d'entretien ont été réalisés sur le toit du réservoir d'Impart. De plus, il y a eu deux fuites importantes sur la conduite de la source de la Tsabier, d'où le dépassement de budget.

71 – Protection des eaux : ce chapitre devra, dès 2013, être couvert à 100%, c'est-à-dire s'autofinancer. Les taxes devront donc être augmentées.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 23 AVRIL 2012

710.436.0 – Remboursement de tiers – Fr. 1'594.- : lors du raccordement à l'épuration d'un bâtiment situé hors de la zone bâtir, la commune participe aux frais de raccordement jusqu'à concurrence du montant des taxes encaissées. Cela compense l'excédent de coûts engendrés par la distance jusqu'au collecteur communal.

720.313.0 – Achat marchandises (sacs déchets) – Fr. 16'312.35 : la commune a commandé une grande quantité de sacs en 2011 alors qu'en 2010, aucune commande n'a été passée.

720.437.0 – Produit des amendes – Fr. 100.- :

M. Jean Barras : de quoi s'agit-il ?

Réponse : lorsque des personnes mettent des sacs non taxés dans les containers ou ailleurs, la commune fait des recherches afin de trouver le détenteur du sac et le cas échéant, le met à l'amende.

790.318.0 – Honoraires urbanistes, géomètres – Fr. 1'546.55 : un montant de Fr. 9'000.- avait été mis au budget en prévision du plan des énergies que la commune devra fournir. Pour l'instant, rien n'a été fait.

Mme Jacqueline Brodard informe l'assemblée que la commune devra réviser son plan d'aménagement local. C'est une obligation suite au changement de la loi sur l'aménagement du territoire. Nous avons un délai jusqu'en 2016. Rien n'a été entrepris pour l'instant. De plus, le conseil communal n'a pas encore décidé s'il se dirige vers une révision partielle ou totale.

8. Agriculture, forêts, tourisme :

M. Bapst informe l'assemblée que deux coupes de bois ont été faites, l'une au Pré aux Oies et l'autre aux Reccards. Les forêts de la commune sont dans l'ensemble sous-exploitées. Mais actuellement, les prix de vente du bois sont défavorables.

830.352.2 – Sentier du lac de la Gruyère – Fr. -.- :

Mme Jacqueline Brodard informe l'assemblée que le comité du sentier du lac recherche actuellement des fonds privés pour combler le manque de Fr. 400'000.- nécessaire pour finir des travaux. La prochaine assemblée aura lieu en mai. Hauteville est bon élève car l'assemblée a accepté, lors de l'approbation du budget, de prendre en charge les coûts supplémentaires. Mais il y a encore des oppositions dans le secteur de Villarvassaux et de Corbières. Des panneaux didactiques seront posés. Le conseil a bon espoir que l'aménagement de ce sentier aille jusqu'au bout et Mme Brodard encourage tout le monde à l'emprunter pour y faire des ballades.

M. Castella précise que les communes ont été invitées par le comité à parcourir ce sentier.



9. Finances, impôts et immeubles :

900.401.0 – Impôt sur bénéfice (personnes morales) – Fr. – 6'631.45 : ce montant est en négatif, car il y a eu un correctif important en 2011.

Les impôts irréguliers représentent, sur cet exercice, environ Fr. 116'000.- soit le double qu'en 2010.

93 – Péréquation ressources et besoins – Fr. 133'651.- : la commune de Hauteville se situe plutôt dans les communes pauvres. La péréquation des ressources est basée sur les impôts encaissés. Les communes riches financent un fonds qui est redistribué aux communes pauvres. Elle est aussi appelé péréquation horizontale. La péréquation des besoins est financée entièrement par l'Etat et calculé selon divers critères précis. Elle est appelée péréquation verticale.

942.318.2 – Honoraires et prestations de tiers – Fr. 4'495.30 : suite à la vente de la parcelle située en aval du bâtiment administratif, la commune a dû s'acquitter de la taxe de diminution de l'aire agricole ainsi que des frais pour le déplacement du câble Swisscom.

942.435.0 – Vente de gravier – Fr. 303'660.30 : la commune a encaissé davantage que prévu mais reste très prudente lors de l'établissement de ses budgets.

943.314.0 – Entretien et rénovation bâtiment – Fr. 17'691.00 : quelques aménagements ont été faits dans l'ancien local de la Poste qui est maintenant loué à la Corporation de triage. Une partie du local a été aménagé en local d'archives pour la commune.

943.423.4 – Loyer no 4 – Fr. 3'650.- : durant quelques mois, la commune n'a pas encaissée de loyer pour l'ancien local de la Poste. Depuis le 1^{er} juillet 2011, un loyer est à nouveau encaissé.

M. Castella passe en revue tous les amortissements extraordinaires effectués grâce à l'excellent résultat des comptes.

990.382.7 – Attribution réserves (endiguements) – Fr. 140'000.- : M. Bapst informe l'assemblée que, durant les 10 prochaines années, la commune aura de nombreux barrages à faire ou à refaire dans le ruisseau des Branches. Des travaux subventionnés à raison de 67% par l'Etat et la Confédération.

990.480.1 – Prél. réserve protection civile – Fr. 115'606.85 : depuis de nombreuses années, lors de chaque construction, le propriétaire doit payer une contribution PC en vue de la construction d'un abri commun. Ces montants étaient versés sur un compte PC, réservé uniquement à cet effet. Etant donné que l'Etat va reprendre à son compte la gestion de ces contributions, il a établi un décompte au 31.12.2011. Il en ressort que le compte PC de notre commune présentait un montant largement supérieur à celui calculé par l'Etat. La différence sur le compte, soit Fr. 115'606.85, est donc à disposition de la commune.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 23 AVRIL 2012

La récapitulation du compte de fonctionnement montre un bénéfice de Fr. 32'590.77 après déduction de Fr. 501'000.- d'amortissements et réserves.

Compte d'investissement 2011 :

1. Ordre public :

140.506.1 – Achat de véhicules et motopompes – Fr. 39'435.45 : Il s'agit d'un 2^{ème} véhicule pour les pompiers (PR) acheté par les deux communes de Corbières et Hauteville. Un solde de facture sera encore payé en 2012.

6. Routes et chemins :

620.501.0 – Aménagement de routes et trottoirs – Fr. 88'907.50 : M. Probst explique qu'il s'agit de la réfection de tronçons de routes (route de l'Eglise et route du Mont). Dans ce compte, sont aussi compris les honoraires de la route d'accès au complexe communal. Ces chiffres sont conformes au budget.

620.660.0 et 620.661.0 – Subventions fédérales et cantonales – Fr. 17250.- et Fr. 4250.- : il s'agit du solde des subventions pour le goudronnage de la route des Méleys.

650.525.0 – SRM La Berra – Fr. 109'375.- : il s'agit de l'augmentation du capital actions de la Berra.

7. Eau, environnement, aménagement :

710.610.0 – Déchetterie verte – Fr. -.- : le budget prévoyait un montant de Fr. 30'000.- mais rien n'a été payé en 2011. Le dossier avance lentement car une demande de changement de zone doit encore être faite.

75 – Correction des eaux et endiguements – Fr. -.- : un montant de Fr. 35'000.- avait été mis au budget pour la construction de deux barrages. Ils seront réalisés en 2012.

2. Finances, impôts et immeubles :

944.503.1 – Construction complexe communal – Fr. 1'138'955.- : nous avons moins reçu de factures que prévu. Nous avons déjà versé :

- En 2009 : Fr. 88'000.-
- En 2010 : Fr. 212'000.-
- En 2011 : Fr. 1'138'955.-
- En 2012 : Fr. 1'001'000.- à ce jour



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 23 AVRIL 2012

M. Probst informe l'assemblée que les travaux avancent bien. Les chapes ont été coulées aujourd'hui même. Il faut compter avec 8-12 semaines de séchage. Pour l'instant, nous nous trouvons dans le budget et dans les délais.

Le résultat du compte d'investissement montre un excédent de charges de Fr. 1'141'236.45.

Bilan :

M. Castella présente à l'assemblée le bilan. Deux emprunts de Fr. 500'000.- à 15 ans et sans amortissement ont été souscrits, l'un à un taux fixe de 2.39% et l'autre à 2.04%.

M. Pierre Gingins : le compte 1200.01 est réservé à la PC ?

Réponse : oui, mais avec le changement de loi, le compte ne sera plus alimenté. Lorsqu'il sera épuisé, c'est l'Etat qui prendra le relais pour financer les abris.

14 – Patrimoine administratif : il s'agit des biens nécessaires au bon fonctionnement de la commune, par conséquent des biens non vendables.

1430.0 – Bâtiment (immeuble les Branches) : Fr. 600'000.- : il s'agit du montant du crédit sur cet immeuble.

1430.06 – Complexe communal – Fr. 1'288'940.85 : il s'agit du montant total investi au 31 décembre 2011.

24 – Provisions – Fr. 170'000.- : ce montant est largement surévalué. La situation de la commune s'est améliorée et le montant des débiteurs douteux se situe actuellement à moins de Fr. 50'000.-.

28 – Réserves – Fr. 619'481.85 : il s'agit ici de réserves comptables. Ces montants ne figurent pas sur des comptes épargnes à la commune. Ils sont investis dans les biens de la commune.

2.2. Rapport de la Commission financière sur la base de l'organe de révision :

M. Emmanuel Perrotti lit le rapport de la Commission financière et un extrait du rapport de la fiduciaire.

2.3. Approbation :

Vote : l'assemblée approuve les comptes de fonctionnement et d'investissement à mainlevée et à l'unanimité.
--

M. Castella remercie Mme Chantal Pasquier, comptable, pour son excellent travail.



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 23 AVRIL 2012

3. Informations et divers :

M. Pierre Gingins : remarque que la commune a fait un très bon résultat pour les comptes 2011 et souhaite que cela ne paraisse pas trop en grand dans la presse de ces prochains jours. Ce résultat a-t-il une répercussion sur la péréquation ?

Réponse : le résultat d'un exercice n'a aucune incidence sur la péréquation. La péréquation des ressources est basée uniquement sur divers impôts cantonaux et la péréquation des besoins sur plusieurs critères autres que financiers.

M. Pierre Gingins : a été surpris de lire dans les journaux que Hauteville était concernée par la votation Franz Weber sur la limitation des résidences secondaires. A-t-on autant de résidences secondaires à Hauteville ?

Mme Chantal Morel : a fait le calcul précis des résidences secondaires. Elles représentent le 27% des habitations. Il y en a un peut partout dans le village et pas seulement au bord du lac comme certains l'imaginent.

M. Pierre Gingins : avait cru comprendre que la commune n'utiliserait plus les « tous ménages » mais uniquement le journal le Messenger. Il constate que l'Echo existe encore.

M. Castella : effectivement, de nombreuses informations sont maintenant diffusées au moyen du Messenger. Cependant, deux fois par année, une dizaine de jours avant les assemblées, la publication de l'Echo de Hauteville est maintenue. Cela permet de donner davantage d'information sur la vie du village et sur les investissements réalisés par la commune.

L'assemblée est levée à 21h20. Une verrée est offerte à la population.

Au nom de l'assemblée communale

Jean-Marie Castella
Syndic

Chantal Morel
Secrétaire